TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE sous le N° 017-211700281-2023-



Accusé de Réception Préfecture Reçu le : __/__/ 2023

CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 16 novembre 2023

Responsable de service : Laurence FARRUDGIA

DÉLIBÉRATION N° 10

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents:

M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVAULT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Frédérique COSTANT! Mme Laetitia BOURDIER, Mme Agnès de BRUYN, Mme Sophie DESPRÈS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Angéline GLUARD, M. Jean-François RABEAU, M. Olivier CALIX, M. Bertrand ÉLISE, Mme Hélène de SAINT DO, M. Yan GENONET, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA,

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Marie-Christine MILLAUD, (donne procuration à Sophie DESPRES) Mme Hélène RATA, (donne procuration à Bertrand ELISE) M. Patrick ROBIN, (donne procuration à Gérard-François BOURNET)

Absente: Mme Laurence BOUVILLE

Date de convocation	
Nombre de membres en exercice	
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	

10. Création d'un poste d'agent de maitrise dans le cadre de la promotion interne au pôle technique

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu (le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

Vu l'organigramme de la collectivité de la Maire d'Aytré adopté au CST du 4 juillet 2023

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent pour palier à la réaffectation d'un agent au poste de « Responsable de secteur patrimoine naturel » suite au départ à la retraite de l'agent qui occupait ce poste,

Considérant qu'il convient de nommer l'agent sur ce poste,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Crée au 1er janvier 2024, un poste d'agent de maitrise principal de catégorie C à temps complet.

Ferme au 1er janvier 2024, un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe de catégorie C à temps complet (poste occupé par l'agent).

Ferme au 1er janvier 2024, un poste d'agent de maitrise principal de catégorie C à temps complet (poste occupé par l'agent parti à la retraite le 1er septembre 2023)

Modifie en conséquence, le tableau des effectifs (pièce annexe).

Annexe n°07: Tableau des effectifs

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL Maire Sophie DESPRES Secrétaire de séance